

47 - Contrat Enfance Jeunesse Ville de Besançon / CAF du Doubs - Programmation et financement du volet Enfance et Jeunesse 2016 - Première répartition de subventions aux associations

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Au titre de sa politique Enfance - Jeunesse, la Ville de Besançon gère des équipements Petite Enfance, Enfance et Jeunesse et soutient également des associations qui interviennent dans ces mêmes domaines. Ainsi, la Ville organise et finance des accueils de loisirs et espaces jeunes de proximité à destination des enfants et des jeunes les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2015-2018 a été conclu entre la Ville de Besançon et la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs (Conseil Municipal du 14/12/2015).

Le Contrat Enfance et Jeunesse définit et encadre les modalités d'interventions, de calcul et de versement de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ), versée par la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs à la Ville de Besançon qui reverse ensuite aux différents partenaires du CEJ.

I - Le Contrat Enfance Jeunesse : principes, renouvellement et financement

I.1 - Rappel des principes du CEJ

Le Contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il traduit la politique d'action sociale locale mise en œuvre par la Ville de Besançon en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la famille en cohérence avec les objectifs de la politique d'action sociale de la branche famille de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, en :

⇒ favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention,
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles (conciliation de la vie professionnelle et familiale des parents) et de leurs enfants,
- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions,
- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

⇒ recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une recherche de fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatibles avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) correspondant à la participation CAF pour ce contrat, sont régies par le CEJ.

Pour limiter sa contribution en fonctionnement, la CNAF impose des mesures restrictives dont :

- un taux de fréquentation minimum de 70 % pour les structures Petite Enfance, de 60 % pour les accueils de loisirs, (en cas de non atteinte des objectifs, une réfaction est appliquée par la CAF du Doubs et vient en diminution des recettes versées par la CAF du Doubs au titre du CEJ),
- un prix plafond non révisable et non actualisable fixé à 4 € par heure/enfant pour les accueils de loisirs,
- la fixation dès le départ d'une enveloppe financière globale maximum figée.

I.II - Le financement du Contrat Enfance et Jeunesse

Modalités de financement de l'accueil des enfants et des jeunes :

- la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) est calculée sur un coût horaire plafonné défini par la CNAF,
- le cofinancement dans le cadre du CEJ est fixé par principe à 55 % pour la CAF du Doubs et 45 % pour la Ville de Besançon,
- Pour information, des financements complémentaires peuvent être apportés aux structures partenaires du CEJ par la Ville (subvention de fonctionnement), la Mission Contrat de Ville, l'Etat, le Conseil Départemental du Doubs et, bien entendu, les familles.

Dans le souci de ne pas pénaliser le fonctionnement des organisateurs d'accueils de loisirs ou d'actions et animations «jeunesse», il est proposé de verser, à hauteur de 80 %, la participation financière de la Ville et par anticipation la PSEJ attendue de la CAF pour l'année 2016. La régularisation de la participation de la Ville et de la CAF correspondant à 20 % de la subvention interviendra en 2017 (N + 1) après validation par le comité de pilotage CEJ au regard des bilans fournis par les organisateurs bisontins.

II - Programmation 2016

Le CEJ comprend deux volets, à savoir :

a) Le volet enfance

Ce volet enfance est suivi par la Direction Petite Enfance. Il est composé de structures municipales ou associatives multi-accueils, crèches, haltes garderies, relais d'assistantes maternelles, etc., suivies par la Direction Petite Enfance. Elle fait l'objet d'autres délibérations de subventionnement des associations concernées.

Dans le cadre de ce volet enfance, l'Association Antenne Petite Enfance reçoit une subvention pour la gestion de Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP). Elle reçoit à ce titre une PSEJ pour les actions menées au sein de son association et dans trois structures de quartier (Maison de Quartier Planoise, Maison de quartier Montrapon/Fontaine Ecu et MJC Clairs-Soleils).

Pour information, il sera proposé au cours de l'année 2016 de développer cette action sur le quartier Palente Orchamps au sein de la ludothèque Francas.

N°	Association	Action	Coût prévisionnel	Subvention	Part CAF	Part Ville	Acompte au 04/04/2016
14.2	Antenne Petite Enfance	Lieu d'Accueil Enfants Parents LAEP	28 889,00 €	17 000,00 €	7 342,16 €	9 657,84 €	13 600,00 €

Les Maisons de quartiers municipales de Planoise, Grette - Butte et Montrapon - Fontaine Ecu gèrent de leur côté des «pôles enfance» pour enfants et parents. Ils reçoivent à ce titre une PSEJ comme suit :

N°	Structure	Action	Coût prévisionnel	Base prévue	Part CAF	Part Ville
16.6	Maison de Quartier Grette/Butte	Pôle Enfance - 6 ans	78 588,00 €	64 337,00 €	10 205,25 €	54 131,75 €
17.3	Maison de Quartier Montrapon/ Fontaine Ecu	Espace Parents Enfant	42 695,00 €	36 926,00 €	3 047,00 €	33 879,00 €
18.5	Maison de Quartier Planoise	Loulouthèque	24 735,00 €	61 573,00 €	8 843,45 €	52 729,55 €
		TOTAL	146 018,00 €	162 836,00 €	22 095,70 €	140 740,30 €

b) Le volet jeunesse

La programmation 2016 du volet jeunesse est composée d'actions inscrites détaillées dans le tableau ci-dessous, elle concerne 12 associations. Une convention est signée avec chacune de ces associations.

STRUCTURES ASSOCIATIVES

N°	Association	Action	Coût prévisionnel	Base prévue	Part CAF	Part Ville	Acompte au 04/04/2016
1.1	ASEP Cras/Chaprais	Accueil de Loisirs - 6 ans	71 950,00 €		Non éligible	Cf. Subvention fonctionnement général de la Ville	0,00 €
1.2	ASEP Cras/Chaprais	Accueil de Loisirs 7-13 ans	132 054,00 €	10 160,00 €	6 664,00 €	3 496,00 €	8 128,00 €
1.3	ASEP Cras/Chaprais	Sejours	41 859,00 €	2 540,00 €	-	2 540,00 €	2 032,00 €
1.4	ASEP Cras/Chaprais	Mercredis	23 946,00 €	4 580,00 €	2 737,56 €	1 842,44 €	3 664,00 €
	ASEP Cras/Chaprais	TOTAL	269 809,00 €	17 280,00 €	9 401,56 €	7 878,44 €	13 824,00 €
Pour information, les subventions de fonctionnement général versées à l'ASEP Cras/Chaprais pour les trois actions ci-dessus sont votées à ce même conseil municipal.							
2.1	Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux	Accueil de loisirs 4-6 ans	56 648,00 €	6 600,00 €	1 489,86 €	5 110,14 €	5 280,00 €
2.2	Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux	Accueil de loisirs 7-13 ans	74 570,00 €	9 900,00 €	6 604,28 €	3 295,72 €	7 920,00 €
2.3	Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux	Accueil de loisirs 14-17 ans	32 878,00 €	10 000,00 €	4 906,40 €	5 093,60 €	8 000,00 €
	Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux	TOTAL	164 096,00 €	26 500,00 €	13 000,54 €	13 499,46 €	21 200,00 €
Pour information, les subventions de fonctionnement général versées au Comité de Rosemont Saint-Ferjeux pour les trois actions ci-dessus seront votées à ce même conseil municipal.							
3.1	Vesontio Sports Vacances	Accueil de loisirs 6-11 ans	91 194,00 €	5 929,00 €	4 076,28 €	3 334,72 €	4 743,20 €
3.2	Vesontio Sports Vacances	Accueil de loisirs 12-15 ans	38 952,00 €	1 482,00 €	-	-	1 185,60 €
3.3	Vesontio Sports Vacances	Sejours vacances 6-18 ans	13 189,00 €	1 000,00 €	-	1 000,00 €	800,00 €
	Vesontio Sports Vacances	TOTAL	143 335,00 €	8 411,00 €	4 076,28 €	4 334,72 €	6 728,80 €

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Base prévue	Part CAF	Part Ville	Acompte au 04/04/2016
4	Etoile Sportive St-Ferjeux	Séjours vacances 6-18 ans	88 500,00 €	2 500,00 €	1 126,04 €	1 373,96 €	2 000,00 €
	Etoile Sportive St-Ferjeux	TOTAL	88 500,00 €	2 500,00 €	1 126,04 €	1 373,96 €	2 000,00 €
5.1	Franças du Doubs *	Ludothèque Palente Orchaïms	120 553,00 €				
5.2	Franças du Doubs *	Accueil de Loisirs Helvétie	69 945,00 €				
5.4	Franças du Doubs *	Accueil de Loisirs Les Sapins	111 426,00 €				
5.5	Franças du Doubs *	Accueil de Loisirs Petit Prince	138 031,00 €		195 113,37 €		156 090,70 € (*)
5.6 NE	Franças du Doubs *	Accueil de Loisirs Ritournelle	34 811,00 €		-		
	Franças du Doubs	Total accueil - 6 ans	474 766,00 €	619 561,01 €	195 113,37 €	364 610 €	156 090,70 €
6.1	Franças du Doubs *	Accueil de Loisirs Champagne	29 276,00 €				
6.2	Franças du Doubs *	Accueil de Loisirs Bel Air	82 424,00 €				
6.3	Franças du Doubs *	Accueil de Loisirs Rivotte	52 454,00 €		59 837,64 €		
7	Franças du Doubs *	Espace Jeunes Planoise	55 075,00 €				
6.4 NE	Franças du Doubs *	Accueil de Loisirs Rosa Parks	157 179,00 €		-		47 870,11 € (*)
	Franças du Doubs	Total accueil + 6 ans	376 408,00 €		59 837,64 €		47 870,11 €
	Franças du Doubs *	TOTAL	851 174,00 €	619 561,01 €	254 951,01 €	364 610 €	203 960,81 €

(*) Le calcul de l'acompte pour les Francas diffère des autres structures. En effet, seuls 80 % de la part CAF leur sont versés.

Le montant de la subvention CEJ accordée à l'Association les Francas du Doubs dans le cadre de la Délégation de Service Public 2015 - 2020 est de 619 561,01 € (Part CAF 254 951,01 € et part Ville 364 610 € - Conseil Municipal du 11 décembre 2014).

N°	Association	Action	Coût prévisionnel	Base prévue	Part CAF	Part Ville	Acompte au 04/04/16
8.1	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueil de loisirs - de 6 ans	86 300,00 €	40 500,00 €	2 772,84 €	37 727,16 €	32 400,00 €
8.2	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueil de loisirs 7-12 ans	87 564,00 €	13 500,00 €	10 955,46 €	16 044,54 €	10 800,00 €
8.3	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueil de loisirs 13-17 ans	89 172,00 €	13 500,00 €			10 800,00 €
8.4	MJC Besançon Clairs-Soleils	Séjours Vacances 16-25 ans	21 334,00 €	2 000,00 €	1 258,54 €	741,46 €	1 600,00 €
	MJC Besançon Clairs-Soleils	TOTAL	284 370,00 €	69 500,00 €	14 986,84 €	54 513,16 €	55 600,00 €
Pour information, les subventions de fonctionnement général versées à la MJC Clairs-Soleils pour les quatre actions ci-dessus seront votées à ce même conseil municipal.							
9.1	MJC Palente Orchamps	Accueil de Loisirs - de 6 ans	75 309,00 €	15 220,00 €	8 388,28 €	6 831,72 €	12 176,00 €
9.2	MJC Palente Orchamps	Accueil de Loisirs 7-12 ans	280 114,00 €	41 070,00 €	24 864,41 €	25 105,59 €	32 856,00 €
9.3	MJC Palente Orchamps	Accueil de Loisirs 13-17 ans	59 271,00 €	8 900,00 €			7 120,00 €
	MJC Palente Orchamps	TOTAL	414 694,00 €	65 190,00 €	33 252,69 €	31 937,31 €	52 152,00 €
Pour information, les subventions de fonctionnement général versées à la MJC Palente Orchamps pour les quatre actions ci-dessus seront votées à ce même conseil municipal.							
10.1	Centre de Loisirs du Barboux	Accueil loisirs - 6 ans	67 190,00 €	7 200,00 €	924,19 €	13 475,81 €	5 760,00 €
10.2	Centre de Loisirs du Barboux	Accueil loisirs 7-13 ans	97 704,00 €	7 200,00 €			5 760,00 €
	Centre de Loisirs du Barboux	TOTAL	164 894,00 €	14 400,00 €	924,19 €	13 475,81 €	11 520,00 €
11	PEP 25	Séjours	24 090,00 €	8 700,00 €	1 151,71 €	7 548,29 €	6 960,00 €
	PEP 25	TOTAL	23 470,00 €	8 700,00 €	1 151,71 €	7 548,29 €	6 960,00 €

N°	Association	Action	Coût prévisionnel	Base prévue	Part CAF	Part Ville	Acompte au 04/04/16
12.1	ALEDD	Accueil de loisirs 6-17 ans	79 504,00 €	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	12 000,00 €
12.2NE	ALEDD	Séjours	59 783,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	800,00 €
	ALEDD	TOTAL	139 287,00 €	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €	12 800,00 €
13.1	Profession Sport 25	Accueil de loisirs 7-12 ans	80 626,00 €	5 400,00 €	6 584,17 €	915,83 €	4 320,00 €
13.2	Profession Sport 25	Accueil de loisirs 13-17 ans	42 485,00 €	2 100,00 €			1 680,00 €
	Profession Sport 25	TOTAL	123 111,00 €	7 500,00 €	6 584,17 €	915,83 €	6 000,00 €
15	Centre Omnisport Pierre Croppet	Accueil de loisirs 7-14 ans	34 226,00 €	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	2 400,00 €
	Centre Omnisport Pierre Croppet	TOTAL	34 226,00 €	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	2 400,00 €

RECAPITULATIF STRUCTURES ASSOCIATIVES
Acomptes au 04/04/2016

Structures	Acompte au 04/04/2016
ASEP Cras/Chaprais	13 824,00 €
Comité Quartier Rosemont - St-Ferjeux	21 200,00 €
Vesontio Sport Vacances	6 728,80 €
Etoile Sportive de Saint-Ferjeux	2 000,00 €
Francas du Doubs	203 960,81 €
MJC Besançon - Clairs-Soleils	55 600,00 €
MJC Palente - Orchamps	52 152,00 €
Centre Loisirs du Barboux	11 520,00 €
PEP 25	6 960,00 €
ALEDD (*)	12 800,00 €
Profession Sport 25	6 000,00 €
Centre Omnisport Pierre Croppet	2 400,00 €
TOTAL GENERAL	395 145,61 €

STRUCTURES MUNICIPALES

N°	Structure	Action	Coût prévisionnel	Base Prévue	Part CAF attendue	Part Ville
16.1	Maison de Quartier Grette/Butte	Accueil de Loisirs 7-13 ans	73 595,00 €	47 020,00 €	14 134,55 €	32 885,45 €
16.2 NE	Maison de Quartier Grette/Butte	Mini Camps 6-13 ans	4 626,00 €	2 359,00 €	-	2 359,00 €
16.3 NE	Maison de Quartier Grette/Butte	Accueil de jeunes 14-17 ans	68 159,00 €	49 913,00 €	-	49 913,00 €
16.4 NE	Maison de Quartier Grette/Butte	Camps été 14-17 ans	6 822,00 €	3 479,00 €	-	3 479,00 €
16.5	Maison de Quartier Grette/Butte	Pôle enfance + 6 ans	50 977,00 €	40 328,00 €	-	40 328,00 €
	Maison de Quartier Grette/Butte	TOTAL	204 179,00 €	143 099,00 €	14 134,55 €	128 964,45 €
17.1	Maison de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu	Accueil de loisirs 6-13 ans	78 615,00 €	46 859,00 €	20 342,80 €	26 516,20 €
17.2	Maison de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu	Accueil de jeunes 14-18 ans	51 015,00 €	35 683,00 €	0,00 €	35 683,00 €
	Maison de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu	TOTAL	129 630,00 €	82 542,00 €	20 342,80 €	62 199,20 €
18.1	Maison de Quartier de Planoise	Accueil de Loisirs 5-13 ans	45 295,00 €	22 901,00 €	15 650,47 €	14 833,53 €
18.2	Maison de Quartier de Planoise	Mini Camps 5-13 ans	10 549,00 €	7 583,00 €		
18.3 NE	Maison de Quartier de Planoise	Accueil de jeunes 14-17 ans	73 427,00 €	45 190,00 €	-	45 190,00 €
18.4 NE	Maison de Quartier de Planoise	Mini Camps 14-17 ans	24 735,00 €	18 224,00 €	-	18 224,00 €
	Maison de Quartier de Planoise	TOTAL	154 006,00 €	93 898,00 €	15 650,47 €	78 247,53 €

N°	Structure	Action	Coût prévisionnel	Base Prévue	Part CAF attendue	Part Ville
19	Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches	Accueil de loisirs 6-13 ans (vacances et mercredis)	56 614,00 €	37 684,00 €	18 635,83 €	19 048,17 €
	Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches	TOTAL	56 614,00 €	37 684,00 €	18 635,83 €	19 048,17 €
20	Ville de Besançon	Formation Bafa/Bafd	22 200,00 €	22 200,00 €	13 308,90 €	8 891,10 €
21	Ville de Besançon	Poste de coordination	52 980,00 €	52 980,00 €	31 653,60 €	21 326,40 €
	Ville de Besançon	TOTAL	75 180,00 €	75 180,00 €	44 962,50 €	30 217,50 €

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter la programmation du CEJ - Volet Jeunesse 2016 et les financements correspondants,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à :
 - . signer les conventions et avenants correspondants avec les associations indiquées dans les tableaux présentés ci-dessus,
 - . attribuer au titre du volet enfance, la subvention présentée ci-dessus à l'Antenne Petite Enfance. En cas d'accord, la somme totale de 13 600 € sera prélevée sur la ligne 65.422/6574. 007008 CS 47041,
 - . attribuer au titre du volet jeunesse, les subventions présentées ci-dessus. En cas d'accord, la somme totale de 395 145,61 € sera prélevée sur la ligne 65.422/6574. 007008 CS 47041,
 - . solliciter et encaisser, pour les activités municipales, auprès des différents partenaires, les subventions attendues des institutions ou autres collectivités locales sur les lignes de crédit 74.422/7478.007008 CS 47041, 74.422/7478 CS 47032, 74.422/7478 CS 47034, 74.422/7478 CS 47033, 74.422/7478 CS 47004.

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme ZEHAF, M. CHALNOT, M. DAHOUI, M. GHEZALI, M. LEUBA et M. ALLEMANN n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 11 avril 2016.